



Présent-e-s : Jérôme DEHONDT, Stéphanie GOHIER, Laurence LORET, Aurélia IRAN, Christian MORIN, Jean-Pierre REMINIAC, Clément CORVAISIER, Yannick SIMON (Siéml)

Absente : Christine VILLATTE

Ordre du jour :

1. ÉNERGIE - BÂTIMENTS :

- Bilan énergétique des bâtiments
- Etude d'opportunité photovoltaïque école
- Projets de production d'énergies renouvelables
- Eclairage public et illuminations de Noël

2. ANIMATIONS-SENSIBILISATION

- Scolaire : défi class'énergie, Moby, biodiversité
- Programme d'animations grand public

3. PLANTER UTILE

4. RISQUES INCENDIE / INONDATIONS

5. DÉCLARATION URGENCE CLIMATIQUE

6. MOBILITE SCOLAIRE

7. CHAMBIERS : Convention pêche, plan de gestion

8. AVIS SUR LA CESSION DE COLLECTEURS

9. ADHÉSION PLACE DES VILLAGES

10. PRÉPARATION BUDGET 2023

11. POINTS DIVERS



1. ENERGIE-BÂTIMENTS :

Dans un premier temps, Yannick Simon présente les différents accompagnements et appuis que peut fournir le Siéml à la collectivité dans le cadre du conseil en énergie partagée (CEP) : réalisation d'un bilan énergétique des bâtiments, aide à la décision, étude de faisabilité sur le dimensionnement des installations d'énergies renouvelables, subventions aux travaux de rénovations.

Un plan d'urgence a été voté en juin par le Siéml en faveur des collectivités afin de réduire les consommations dans le contexte actuel, avec par exemple un financement à hauteur de 75 % d'outils de régulation des consommations (un plan jusqu'à la fin de l'année).

A. Diagnostic énergétique des bâtiments :

La présentation du bilan énergétique des bâtiments publics de Durtal initialement prévu est reportée car celui-ci n'est pas achevé. Les éléments seront transmis aux membres de la commission transition écologique à ce moment.

Aucune prise de décisions ce jour.

Christian Morin se demande si le travail réalisé est un bilan sur les besoins ou sur les consommations ? Concernant quel type d'énergie ?

Yannick Simon précise qu'il s'agit d'un bilan énergétique des consommations des bâtiments de la commune, en tous types de fluides.

Le bilan permettra de cibler les bâtiments, en lien avec les services techniques et le chargé de mission transition écologique.

L'audit énergétique réalisé sur l'école René Rondreux est déjà allé au-delà du simple bilan.

B. Etude photovoltaïque du Siéml - école René Rondreux (cf pièce-jointe) :

Etude présentée par Yannick Simon, conseiller en énergie au Siéml.

Yannick Simon commence par rassurer les membres de la commission concernant les risques incendies liés au photovoltaïque, la recyclabilité des panneaux (ils le sont à 95 % et les filières se structurent actuellement) ainsi que sur le bilan carbone du photovoltaïque (bien placé par rapport aux autres sources d'énergie, y compris lorsqu'il est fabriqué en Chine).

Quelques rappels sont exposés sur les termes d'autoconsommation, de vente totale et ce qu'ils induisent, avec une comparaison avantages / inconvénients.

Jean-Pierre Réminiac considère que le plus important est la quantité de watts produits par m². Yannick Simon indique venir à ce point juste après.

Caractéristiques du site René Rondreux : inclinaison parfaite, pas de souci de raccordement car le transformateur se trouve à proximité. Installation dimensionnée au maximum considérant la situation.

Pas de contrainte a priori repérée. Pas besoin non plus de renforcer la charpente. Pas d'avis des bâtiments de France sur le site.

Surface couverte : environ 476 m²



Tableau des 3 configurations étudiées présenté (en tenant compte des consommations actuelles).

L'installation en autoconsommation est recommandée sur le site.

Jean-Pierre Réminiac se demande ce qu'il se passe si l'installation en autoconsommation était défaillante, évoquant qu'auparavant des pénalités pouvaient être attribuées par le fournisseur dans ce cas de figure.

Yannick Simon estime qu'il n'y a plus de pénalité désormais.

Jérôme Dehondt indique qu'il s'agira de tenir compte de ces éléments pour le choix du système de chauffage de René Rondreux.

Jean-Pierre Réminiac demande s'il était possible d'imaginer un système plus global avec les bâtiments à proximité.

Jérôme Dehondt considère qu'il est trop tard pour penser à un réseau de chaleur avec le collège, l'Odyssée, le complexe sportif, d'autant que cela induit d'associer des acteurs institutionnels divers selon les compétences.

Yannick Simon propose de calculer un projet avec les bâtiments à proximité, comme la piscine intercommunale.

Christian Morin évoque l'aspect contre-cyclique sur l'autoconsommation s'il y a un raccordement à la piscine l'été.

Jean-Pierre Réminiac évoque un risque de sous-consommation.

Différents modes de portage sont envisageables pour le projet :

- Collectivité
- Collectivité + citoyens
- SEM Alter Energie (pas réellement envisageable dans le cas de figure actuel)

En lien avec les scénarios de chaufferie possible à l'école René Rondreux, Yannick Simon indique que le bois avait un intérêt économique mais que la géothermie permet un rafraîchissement sur un lieu qui connaît des surchauffes l'été.

Jérôme Dehondt rappelle que l'objectif est d'illustrer l'exemplarité de la commune et de l'utiliser comme outil pédagogique.

En ce sens, Jérôme Dehondt souhaiterait aller plus loin en associant les habitants, en lien avec [coWatt](#) par exemple.

A noter que le Siéml apporte par un appel à projet son soutien financier aux prestations d'accompagnement à l'émergence de collectifs citoyens dédiés au montage de projets d'énergies renouvelables, accompagné notamment par Alisée. La CCALS va candidater à l'appel à projet dédié avec un lancement début 2023.

Stéphanie Gohier met en garde sur le délais induit par l'implication citoyenne sur ce type de projet.

Jérôme Dehondt considère que le temps nécessaire avant la concrétisation reste important et permettra d'inclure les citoyens.

Christian Morin rappelle en effet que les délais d'installation aujourd'hui sont importants, proche de 2 ans.

Jean-Pierre Réminiac demande quelle est la qualité de l'onduleur derrière de panneau.



Yannick Simon indique ne pas être en mesure de répondre à cette question.

Laurence Loret pense que la garantie est de 5 ans sur les onduleurs.

→ **Quelles suites ?**

Jérôme Dehondt propose d'**approfondir le projet avec le Siéml et de présenter le projet à l'ensemble des élus, en particulier les commissions bâtiments-voirie, transition écologique et affaires scolaires.**

Christian Morin demande si les consommations du restaurant scolaire ont été intégrées à l'étude.

Yannick Simon confirme.

Christian Morin demande également si les calculs sont effectués avec ou sans emprunt.

Yannick Simon indique avoir choisi un scénario sans emprunt.

Jérôme Dehondt affirme préférer un autofinancement sur ce type d'opération.

Christian Morin valide ce choix de privilégier l'autofinancement si possible.

Yannick Simon abonde en remarquant que l'investissement est peu important et qu'il permet de réinvestir les recettes obtenues, par exemple dans des projets de rénovation énergétique.

Jean-Pierre Réminiac demande si l'on connaît la répartition des postes de consommation dans le site scolaire.

Jérôme Dehondt confirme que tout est précisé dans l'audit énergétique suivi par le Siéml.

Jean-Pierre Réminiac souhaite le rapport complet audit énergétique sur Rondreux.

Clément Corvaisier renverra cet audit détaillé en même temps que le CR de la commission TE.



C. Projets de production d'énergies renouvelables :

12. Précisions panneaux photovoltaïques halle de tennis :

Conformément à ce qui avait été indiqué lors de la dernière commission, la quantité d'électricité potentielle produite est de 98 kWh.

Jérôme Dehondt explique cependant qu'il n'y a pour le moment pas de production sur le site, puisque le raccordement n'a pas encore été réalisé, étant donné que le maître d'œuvre prévoyait de couper la départementale pour cela, cette méthode sera remplacée par un forage.

Il est précisé que la surface de panneaux posés est de 600 m².

Plus précisément, fin octobre, le terrassement et le passage de câbles sera effectué au niveau du transformateur situé à l'école, puis le raccordement et la mutation du transformateur seront réalisés début novembre. Ensuite, la mise en service sera rapide.

13. Prospections de développeurs d'énergies renouvelables

Jérôme Dehondt indique que la commune reçoit beaucoup de démarchages sur les projets d'énergies renouvelables (solaire et éolien), qui va de pair avec un assouplissement des réglementations au niveau de l'Etat. Les objectifs d'autonomie énergétique et d'implication citoyenne sont alors rappelés aux développeurs lorsqu'ils se présentent. Le développement de projets citoyens est souhaité, d'autant plus que cela facilite leur acceptabilité.

Christian Morin demande quels sont les sites ciblés.

Jérôme Dehondt précise que ce sont les mêmes sites que ceux identifiés par le Siéml (Chambiers, le Grip, autoroute Océane).

Jean-Pierre Réminiac considère que ce serait une catastrophe d'avoir des éoliennes à Durtal.

Jérôme Dehondt pense qu'il n'y en aura pas sur Durtal, notamment du fait des contraintes environnementales des sites ciblés, hormis ceux situés proches de l'autoroute, tandis que des sites au niveau de Daumeray s'y prêteraient davantage.

En lien avec l'importance de projets citoyens pour que l'énergie soit consommée localement, Jérôme Dehondt montre un intérêt pour la production hydraulique sur le Loir, porté par M. Réminiac. Le relai a été fait au Siéml, à la CCALS et au Département. Cependant, il a déjà été souligné des contraintes administratives et techniques sur ce cours d'eau non navigable (nécessité d'un droit d'eau, continuité écologique des cours d'eau). Pour autant, l'intérêt de s'intéresser de manière collective aux productions d'énergie vers l'autonomie est souligné.

Jean-Pierre Réminiac rappelle qu'il existe une production hydraulique au Lude et à La Flèche.

Christian Morin pense que l'éolien n'est pas un sujet à Durtal, qu'à choisir il faudrait davantage mettre de l'énergie sur le Loir.



Laurence Loret informe par ailleurs qu'un panneau est posé direction Angers pour des énergies renouvelables.

Jérôme Dehondt confirme qu'en effet une exploitation existe à Lézigné sur une ancienne carrière.

La problématique d'une ancienne carrière qui a été identifiée comme potentiel par le développeur Engie Green est présentée, tandis qu'il était prévu qu'elle redevienne une forêt dans les conditions d'exploitation.

Il est aussi expliqué que le Super U porte un projet avec des ombrières, sur une surface qui est artificialisée.

Christian Morin identifiait le secteur des bassins de rétention d'eau pluviale proche des services techniques comme potentiel pour des panneaux photovoltaïque avec des surfaces importantes et aucune contrainte dessus.

Pour compléter les potentielles sources d'énergies renouvelables, Jérôme Dehondt expose que le projet de méthanisation est actuellement stoppé du fait d'un recours juridique.

Enfin, Jérôme Dehondt indique que le dialogue sur le sujet est maintenu avec la CCALS dans le cadre de son PCAET et de son schéma directeur énergies renouvelables, mais aussi avec Siéml et Alter énergie, dans le but de définir une politique globale, en lien avec le PLU-i, qui est décalé en 2025, d'ici-là le PLU de la commune prévaut.

D. Eclairage public et illuminations de Noël :

Jérôme Dehondt expose que dans le cadre de la nécessaire sobriété énergétique, la réflexion sur l'éclairage se pose, même si l'éclairage public représente peu en termes de consommation par rapport aux bâtiments par exemple, celui-ci est visible et symbolique. Cela peut être un levier de communication et de pédagogie.

Les questions suivantes sont posées :

- Réduisons-nous l'éclairage public ?
- Faut-il supprimer complètement les illuminations de Noël ou diminuer en jour et en amplitudes horaires ces illuminations tout en diminuant l'éclairage public ?

NB : les consommations supplémentaires en éclairage public au mois de décembre (avec impact des décorations de Noël) :

- Décembre 2019 : 17 338 kWh (+ 20.86 % par rapport à novembre et + 6.25 % par rapport à janvier)
- Décembre 2020 : 14 359 kWh (+ 7.69 % par rapport à novembre et + 16.67 % par rapport à janvier)

Rappel des amplitudes d'éclairage à Durtal :



De dimanche soir à jeudi soir : extinction 22h30, vendredi et samedi soir extinction 23h30. Sachant que l'allumage le soir est réglé sur l'heure de coucher du soleil. Rallumage général à 6h, jusqu'à l'heure de lever du soleil

Consommation annuelle de l'éclairage public :

- 2021 (année la plus faible depuis 8 ans) = 20 582,3 € / 87,5 MWh
- 2020 = 23 262,7 € / 106,8 MWh

A noter d'ailleurs que l'éclairage public et les illuminations fonctionnent de pair.

Il est indiqué que la commission culture a fait le choix de réduire la durée des illuminations : démarrage le 3 décembre et arrêt en janvier après les fêtes.

Il est indiqué que la maire de la Flèche a signé un arrêté pour réguler l'éclairage public en fonction des besoins : extinction à 21h sur tous les axes et extinction 23h en centre-ville (car cinémas et bars-restaurants et 2h les vendredis et samedi) et rallumage général à 6h.

Christian Morin fait remarquer qu'il y a des jours d'effacement, avec un site dédié ([monecowatt](http://monecowatt.com)). Ce site propose un dispositif d'alerte indique les jours et les heures où les Français sont appelés à réduire et décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

Stéphanie Gohier est favorable à l'idée d'éteindre l'éclairage plus tôt mais attire la vigilance sur des lieux de passage comme les établissements sportifs.

Christian Morin propose de voir avec le Siéml s'il est possible d'avoir des systèmes de détection automatique sur ces sites.

Laurence Loret considère que 21h est un bon horaire d'extinction en semaine. Peut-être plus tard le week-end.

Jean-Pierre Réminiac évoque des éclairages au-delà des horaires présentés sur certains secteurs de la commune.

Jérôme Dehondt indique qu'il y a un travail en cours pour centraliser et régler l'éclairage à distance via le Siéml.

Stéphanie Gohier demande si l'allumage à 6h est bien cohérent ?

Laurence Loret informe que cette décision avait été prise concernant l'arrivée au travail des apprentis.

Jean-Pierre Réminiac interroge la présence d'une cellule crépusculaire liée à une horloge ?

Il est indiqué que l'allumage le soir et l'extinction le matin dépendent en effet de l'heure de coucher et de lever du soleil.



La question de l'utilité de l'éclairage public de certains établissements (comme le château ou la mairie) est posée, renforcée par un message envoyé dernièrement par un habitant.

Christian Morin demande si l'éclairage de la Mairie et du château sont indépendants de l'éclairage public ?

Stéphanie Gohier propose également de supprimer l'éclairage pour tous les commerces. Même suggestion sur le secteur industriel de l'Actiparc, même si les entreprises y sont déjà sensibilisées et que d'autres questions sur la sécurité peuvent se poser

Un lien avec la CCALS à faire pour une communication, avec détecteur de présence à installer.

[Un arrêté](#) peut être déposé pour les commerces et locaux professionnels.

Décisions de la commission transition écologique :

- Extinction à 21h en semaine et 23h30 le week-end (sauf sites sportifs fréquentés le soir, avec détection automatique si possible)
- Extinction totale en jour d'effacement
- Illuminations de Noël réduites du 3 décembre à début janvier avec extinction aux mêmes horaires avancés que l'éclairage public
- Installation uniquement des illuminations de Noël LED
- Coupure de l'éclairage de bâtiments comme la mairie ou le château s'il est possible de les couper de manière indépendante

Ces éléments seront adossés à une communication grand public.

NB : la proposition de la commission a été réétudiée et argumentée en Bureau municipal et finalement appuyée et validée en ce sens : du dimanche au jeudi extinction à 21h30 et rallumage à 6h30 sauf rue du stade, rue des petits champs, liaison piétonne du plateau sportif avec une extinction à 22h30, comme les vendredi et samedi soir ; incluant l'extinction totale les jours d'effacement.

2. ANIMATIONS-SENSIBILISATION

A. Scolaire : défi class'énergie, Moby, biodiversité

Jérôme Dehondt explique que des associations ont été reçues en mairie par les adjoints transition écologique et affaires scolaires afin de proposer des animations dans le programme éducatif des élèves de l'école René Rondreux.

Certaines animations ne mobilisent pas beaucoup de temps pour les enseignants.

1. Défi class'énergie :

Accompagnement aux changements de pratiques, avec d'éventuels travaux.



L'objectif :

- Favoriser les économies d'énergie à l'école (objectif fixé à 8% sur 1 an), par de la sensibilisation, du suivi des consommations et un accompagnement au changement, avec un groupe projet.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs : équipe projet avec enseignants référent, collectivité, agents, parents.

Diagnostic technique et pédagogique puis plan d'actions défini avec une classe, qui aura aussi pour rôle de mobiliser les autres classes, l'équipe éducative et les familles.

Niveau classes : À partir du CE1 (selon le programme pédagogique des élèves, dont certaines classes étudient l'énergie / les circuits électriques).

Durée = 1 année scolaire.

Calendrier : Démarrage avant l'hiver.

Partenariat avec le Siéml sur le diagnostic technique / pédagogique et sur le suivi des consommations.

Coût : 6 600 € dont coût de revient à la collectivité = 1 600 € (avec une aide de 5 000 € du Siéml).

Dispositif déjà mené par Alisée dans les collèges et depuis 6 ans dans les écoles de Nantes.

2. Moby :

Mise en œuvre par Alisée.

Objectif : accompagnement pour mettre en place un plan de déplacement établissement scolaire (PDES) afin de favoriser l'écomobilité scolaire, diminuer les émissions de gaz à effet de serre, diminuer la pollution de l'air et de particules fines aux abords des écoles, de sécuriser les abords des écoles, d'améliorer l'espace public.

Fonctionnement : Création d'un comité Moby > diagnostic (questionnaires et enquêtes / visite terrain) > définition d'un plan d'actions > animations / sensibilisation en classe > suivi d'indicateurs > bilan.

Démarche participative, création d'un comité Moby avec l'ensemble des acteurs (élèves, parents, équipe éducative, collectivité, animateurs, Siéml).

1 demi-journée par an d'animations en classe.

Durée : 2 années scolaires ou 1 an et demi.

Coût : dégressif selon le nombre d'établissements participants :

- 7 680 € TTC par école de reste à charge si 1 école participante pour 2 ans.
- 6 384 € TTC par école de reste à charge si 2 écoles participantes (soit un total de 12 768 € pour les 2 écoles) pour 2 ans.

Pour Jérôme Dehondt, Moby remet en question les pratiques y compris de la collectivité, avec par exemple l'usage d'un bus pour l'école privée.



Christian Morin considère que ces animations permettent de sensibiliser les parents qui certains vivent juste à côté et viennent en voiture individuelle.

3. Affaire chauve-souris :

Construit depuis 12 ans par l'animatrice référente pour Durtal.

5 demi-journées : 4 séances (2h30/3h) en classe + une restitution avec les familles (séance festive).

Public : Cycle 2 et 3.

Lieu : en classe.

Coût : 1 800 € + frais de déplacement 275 €.

Jérôme Dehondt exprime la volonté de valoriser la présence de la colonie de grands murins, possible aussi par installation d'une caméra infrarouge, organisation d'une nuit de la chauve-souris.

Un membre de la LPO sera rencontré le 4 octobre pour la nuit de la chauve-souris ainsi qu'au sujet d'un groupe de travail pour la constitution d'un sentier sur les bords de Loir allant jusqu'à Bazouges-sur-Loir, qu'il serait possible d'élargir jusqu'à Durtal.

4. Ecole du dehors :

Aller sur un site naturel (Chambiers ? prairie St-Léonard ?) comme support pédagogique, avec des ateliers tournants.

Objectif : rendre les enseignants autonomes pour qu'ils puissent les mener eux-mêmes ensuite, par exemple une demi-journée par semaine (en leur donnant les clés, une grille de faisabilité).

Permet d'améliorer la concentration, la motricité, de diminuer le stress.

4 séances de 2h30.

Public : cycle 1, 2 et 3 (viser les maternelles pour proposer un projet pour chaque niveau ?).

Coût : 1 000 € + frais de déplacement 220 €.

Calendrier : souvent fait sur 6 mois à commencer entre septembre-décembre.

Les animations proposées pour les scolaires sont validées par la commission transition écologique.

B. Programme d'animations grand public

1. Appel à projet RDV nature du Département :

La commune a candidaté à l'appel à projet du Département sur les RDV nature dans les espaces naturels sensibles.



Dates	Horaires	Thématique	Partenaire	Lieux	Coût	Frais dépl
Vendredi Juin	20h30-22h00	Ballet nocturne de l'engoulement d'Europe	LPO	ENS Forêt de Chambiers	830,00 €	64,00 €
Avril vacances	14h30-16h30	Musique verte	LPO	ENS Forêt de Chambiers	765,00 €	64,00 €
Juillet	14h30-16h30	Rallye nature en forêt	LPO/ONF	ENS Forêt de Chambiers	765,00 €	64,00 €
Aout	20h00-22h00	Nuit internationale de la chauve-souris	LPO/SFEPM	ENS Forêt de Chambiers	830,00 €	64,00 €
Septembre	19h00-21h00	Immersion sensorielle au cœur de la nuit !	LPO	ENS Forêt de Chambiers	830,00 €	64,00 €
Mars	19h30-22h00	Nuit de la chouette	LPO France	ENS Forêt de Chambiers	830,00 €	64,00 €
vacances Févri	9h30-12h00	Pic et pic... à la recherche des pics	LPO	ENS Forêt de Chambiers	765,00 €	64,00 €
					0,00 €	0,00 €
				Sous-totaux	5 615,00 €	448,00 €
				TOTAL	6 063,00 €	

Les résultats seront connus fin octobre.

2. Proposition collectif Gaïa « Promenade ARBRES » :

Balade théâtralisée d'une heure avec un grand botaniste de la région, accompagné d'un professeur font découvrir quelques arbres de Chambiers afin de les valoriser.

Dans le cadre des ENS, la participation pour deux représentations est de 700 €.

Laurence Loret se demande si un nombre de personnes maximum est requis pour ces représentations.

La commission écologique valide cette proposition, à mettre en lien avec la commission culture et communication.

Le collectif a été interrogé après la commission, le collectif indique que la jauge est de 80 personnes au maximum et de 10 personnes au minimum.

Il est enfin question de constituer un programme d'animations annuel à destination du grand public.

3. Planter utile :

Jérôme Dehondt évoque la volonté de reprise de ce projet qui n'a pas pu être lancé en 2021 du fait de la pandémie. Il était question de réaliser des plantations participatives de productions fruitières comestibles. Une première rencontre avait été réalisée au niveau du sentier du Val d'Argance. Il est également possible d'explorer d'autres endroits, puisque les dernières visites avec le responsable espaces verts ont montré des difficultés d'arrosage et d'accès sur ce site.

Il s'agit de d'abord cibler les meilleurs lieux parmi ceux proposés : Val d'Argance, prairie St Léonard, Les brûlés, école René Rondreux, théâtre de verdure, maison de retraite.

Aurélia Iran propose pour cela une balade en partant de l'école, aller vers le Val d'Argance, finir à St Léonard pour choisir le lieu, en présence idéalement d'une personne des espaces verts et de la pépiniériste

Jérôme Dehondt propose de contacter Laura Bousseronde, pépiniériste à Daumeray, qui était associée au projet et qui reste très motivée.



Aurélia Iran propose de choisir le nombre de site(s) selon le nombre de participants et leurs motivations.

Calendrier : balade au début des vacances scolaires et plantation autour du 26 novembre : laisse le temps de communiquer et de commander les plants.

A noter que la pépiniériste a été contactée et recommande de repousser la date de plantations si la commune souhaite se fournir dans sa pépinière : balade de repérage le 22 octobre et plantations le 10 décembre, à 10h.

Aurélia Iran indique qu'il est question d'ajouter ou non un poulailler au niveau du Val d'Argance, sur l'un des parcs où se trouvent actuellement les brebis, voire en créant de nouveaux parcs sur la zone pentue.

Jérôme Dehondt s'interroge sur la suffisance du maillage du grillage existant.

Jean-Pierre Réminac évoque également un risque lié au renard.

Jérôme Dehondt propose l'usage de trappes automatiques pour y répondre.

Jérôme Dehondt propose de profiter de la balade pour questionner les participants sur leurs envies sur le sujet.

Christian Morin rappelle le besoin d'entretenir et de ramasser les œufs sur ce type de projet.

Aurélia Iran pense au lien entre le poulailler et les plantations fruitières pour nourrir les volailles.

Jérôme Dehondt propose de mobiliser le service communication et la participation citoyenne ainsi que la pépiniériste de Daumeray et le gérant des espaces verts.

L'intérêt du responsable espaces verts en tant que soutien voire porteur du projet est souligné.

Aurélia Iran se propose pour être référente du projet pour la commission.

4. RISQUES MAJEURS INCENDIES ET INONDATIONS :

Deux risques majeurs principaux à Durtal.

Une sécheresse très importante soulignée cet été avec également des incendies cet été, y compris dans le baugeois. Pour le secteur de Chambiers, l'ONF informe que le SDIS 49 considère le secteur comme « *très sensible* ».

Comment gérer ce risque et élaborer une stratégie face au feu de forêt pour les années à venir ?

Laurence Loret demande comment les durtalois étaient informés de l'interdiction d'accès aux forêts cet été.

Jérôme Dehondt via internet, Facebook ainsi qu'un affichage sur place.



Jérôme Dehondt propose de constituer un groupe de travail sur les deux principaux risques majeurs pour alimenter le PCS et le DICRIM avec des fiches actions opérationnelles.

S'appuyer sur le retour d'expérience de Baugé, notamment sur la DGA qui a géré la situation. Stéphanie Gohier informe que la commission sécurité souhaite aussi agir sur le sujet et invite à mettre dans la boucle les agriculteurs et les pompiers.

La commission valide la constitution d'un groupe de travail sur les principaux risques majeurs.

5. DECLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE :

Le comité de développement Loire Angers a déclaré [le 29 juin l'état d'urgence climatique](#), en invitant les collectivités membres à faire de même. Le sujet a été voté au conseil communautaire de la CCALS de septembre, porté par le VP à l'environnement Jacques Blondet, alors que le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole l'a déclaré dès janvier 2022.

Se pose la question de produire la même déclaration à l'échelle de Durtal, comme nous y sommes invités et en cohérence avec les ambitions que la commune se fixe.

Jérôme Dehondt précise qu'il s'agit d'une déclaration générale et globale, mais qui permet d'avoir un horizon commun pour en tenir compte dans toutes les politiques publiques et d'acculturer les habitants.

Laurence Loret valide cette proposition.

Jérôme Dehondt rappelle que cette déclaration permettra d'avoir davantage de poids en bureau.

La commission valide en reprenant les termes de la CCALS.

6. MOBILITE SCOLAIRE :

Un parent d'élève a rappelé dernièrement le cas de figure d'enfants habitants en campagne, à moins de 3 km des établissements scolaires (périmètre au-delà duquel un ramassage collectif en car est possible).

Jérôme Dehondt propose de mutualiser le minibus que la mairie va acquérir afin qu'il offre une solution de ramassage scolaire (au-delà de la mise à disposition prévue par exemple aux associations).

Christian Morin attire l'attention sur le fait qu'il sera nécessaire de trouver un chauffeur pour ce bus.

Jérôme Dehondt confirme que cette question était bien anticipée : en effet il faut un chauffeur, mais la contrainte en termes de permis est légère sur ce type de véhicule.

Laurence Loret suggère que cela puisse par exemple être du personnel de la garderie qui en soit chargé.



Jérôme Dehondt indique que la première étape sera une enquête auprès des parents pour connaître leurs habitudes et leurs besoins.

Laurence Loret souligne le déficit d'offre de transport collectif en campagne par rapport aux zones urbaines.

La commission valide l'étude de cette proposition.

Jérôme Dehondt informe par ailleurs que le plan de mobilité simplifié de la CCALS devrait être achevé prochainement.

7. CHAMBIERS – PECHE ET PLAN DE GESTION

Proposition d'une convention par la Fédération de pêche transmise le 27/09/2022, veille de cette commission.

Cette proposition sera amendée car il est relevé un manque de lien avec le plan de gestion en cours sur l'ENS de Chambiers, de même sur le changement de pratiques l'empoisonnement et la création de zones de quiétudes.

La commission mixte aura davantage de poids et sera davantage animée, sera chargée du suivi, des travaux et permettra une relation plus étroite avec la fédération de pêche ainsi qu'avec l'association des Boërs Durtalois.

Jérôme Dehondt indique que finalement le black bass restera dans le plan d'eau, son intérêt a été reconsidéré avec des zones de quiétudes déterminées. Cela permettra aussi la surveillance du site par les agents assermentés.

Jérôme Dehondt se réjouit que l'association locale se soit montrée facilitatrice sur le sujet avec des rapports constructifs.

La convention modifiée sera envoyée à la commission avant délibération en conseil.

COPIE à venir d'ici fin de l'année 2022.

8. AVIS SUR LA CESSION DE COLLECTEURS :

Il est évoqué le souhait d'un particulier de racheter des collecteurs d'eaux de pluies, dont la commune est propriétaire mais dont il assure l'entretien.

Il s'agit d'une superficie totale de 3 hectares, sur 54 km.

Il s'avère que certains sont en réalité des cours d'eau et que d'autres sont situés sur des zones de travaux prévus par l'Entente de l'Argance, qui peuvent se réaliser qu'avec l'accord du propriétaire.

Pour ces raisons, le Syndicat Mixte des Basses VAR, ainsi que la CC du Pays Fléchois considèrent qu'il est pertinent de garder ces collecteurs.

Laurence Loret évoque le risque que ces collecteurs soient détournés pour puiser dedans et irriguer, d'autant plus si l'acheteur est un agriculteur.



Jérôme Dehondt confirme qu'il sera difficile de suivre dans la durée l'usage et les aménagements qui seront réalisés si jamais ceux-ci ne leur appartaient plus.

Christian Morin indique que lorsqu'un propriétaire se situe à proximité d'un cours d'eau, il se doit d'en assurer l'entretien.

Jérôme Dehondt estime que le risque est que la commune doive gérer l'entretien à la place du propriétaire, mais que la commune est prête à endosser ce risque.

Jean-Pierre Réminiac interroge la possibilité de mettre des clauses dans le contrat de cession.

Jérôme Dehondt exprime que dans tous les cas le suivi ne sera pas ou difficilement réalisé et exprime son souhait que la commune soit facilitatrice dans la réalisation des travaux prévus.

La commission émet un avis défavorable à ce projet de cession de collecteurs.

9. ADHESION COLLECTIF LA PLACE DES VILLAGES :

Il s'agit d'un réseau d'élus municipaux dans le 49, engagés dans la transition écologique (enquêtes, outils d'analyse). Lié avec le PNR Loire Anjou Touraine, l'association des maires du 49.

Jérôme Dehondt évoque un intérêt pour le retour d'expérience d'autres élus, d'un réseau pour aborder les projets de la commune.

Christian Morin demande le montant de l'adhésion.

Stéphanie Gohier informe d'un montant d'une centaine d'euros, permettant de bénéficier d'un animateur dans ce réseau.

La commission transition écologique est favorable à l'adhésion à cette adhésion.

10. PREPARATION BUDGET 2023 :

L'absence de DGS jusqu'à janvier nécessite de bien préparer les projets.

Exemples de projets à intégrer au budget:

- Etudes, travaux de rénovation
- Animations : programme à construire
- Plan de gestion Chambiers
- Convention Safer
- Restaurant scolaire : équipements matériel (bateur, etc.) et formations (affaires scolaires ?)



11. QUESTIONS DIVERSES :

- World clean up day :

Stéphanie Gohier demande s'il est possible de reconduire annuellement cet événement en lien avec l'espace jeunes ?

Laurence Loret est favorable sans pour autant dépendre de la structure organisatrice.

La commission est favorable à cette reconduction sous ces conditions.

- Fresque du climat :

Stéphanie Gohier présente l'association qui développe un système de jeu pour comprendre les enjeux climatiques, permet d'aborder ces questions de manière pédagogique. Outil qui existe pour adultes mais aussi pour enfants.

Jérôme Dehondt propose aussi de le proposer aussi à l'espace jeunes.
Cette proposition a d'ores et déjà été concrétisée depuis.

Il est rappelé que la présentation de l'atelier est le 18 octobre pour les collégiens : le relayer au collège de Durtal.

Christian Morin considère qu'il faut que tous les conseillers participent une fois à cet atelier

La commission transition écologique vote la proposition d'inciter les élus à participer à l'atelier, notamment en vue de celui qui se tiendra le 4 octobre.

- Herbes folles :

Jean-Pierre Réminiac demande si les nettoyages des pieds de murs et trottoirs sont effectivement à la charge des habitants.

Laurence Loret confirme que c'est la loi.

Jean-Pierre Réminiac estime que l'information n'est pas suffisamment connue

Christian Morin suggère de compléter l'information.

Stéphanie Gohier propose de valoriser ces herbes folles, en y incluant des graines de fleurs par exemple à certains endroits et rappelle que les herbes ne sont pas sales. Pour autant l'ESAT est régulièrement mobilisé pour entretenir l'espace public ce qui permet aux agents d'être impliqués sur d'autres actions valorisantes (ex : embellissement des abords du groupe scolaire, installation des éco-pâturages...).

- Voie douce Durtal-La Flèche :

Jean-Pierre Réminiac demande pourquoi n'y a-t-il pas eu d'information sur la date d'inauguration de cette voie douce.

Stéphanie Gohier précise que la ville de la Flèche organisait l'événement et que le protocole a été suivi (3 communes se sont rejointes sur le site, avec respect de la sécurité). Il est rappelé



que d'autres occasions d'ouverture large au public sont régulièrement initiées, l'inauguration du plateau sportif étant la prochaine.

Jean-Pierre Réminiac interroge la raison pour laquelle cette piste est recouverte d'asphalte, tandis que cela imperméabilise les sols.

Jérôme Dehondt explique qu'elle est bitumée afin qu'elle soit cyclable, le projet était prévu avant la mandature actuelle et l'équipe actuelle n'a fait qu'appliquer ce qui était prévu.

- Eglise de Gouis risques liés à la rénovation :

Jean-Pierre Réminiac informe d'un risque important lié au passage ouvert et facile pour la rénovation tandis que l'accès y est interdit.

Sans autre question, la séance est levée à 20h45.

Date de prochaine réunion : 11 octobre (focus PAAT)